



ADMISSION **DOSSIER ADMINISTRATIF – Liste des pièces à fournir**

- Copie du livret de famille (présenter l'original lors de l'admission) ou extrait de naissance pour les personnes célibataires
- Copie de la carte d'identité
- Carte vitale (à l'admission) et copie de l'attestation en cours de validité
- Copie carte de mutuelle avec droits en cours de validité
- Copie des 3 derniers relevés de tous les comptes bancaires
- Copies des justificatifs de rentes, viagers, loyers, ... perçus annuellement et/ou mensuellement
- Synthèse ou relevé des épargnes
- Copie de la déclaration des revenus
- Copie avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus
- Copie taxes foncières
- Relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou relevé d'identité postal (R.I.P.)
- Copie du jugement (tutelle, curatelle, habilitation familiale) si protection juridique
- Copie de la notification de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA)
- Justificatif de domicile de plus de 3 mois avant l'entrée en EHPAD (quittance de loyer, facture EDF ...)
- Copie de la notification de l'allocation logement
- Attestation de responsabilité civile en cours de validité
- Chèque de dépôt de garantie correspondant au tarif journalier x 31 jours (encaissé) à l'ordre du Trésor Public à remettre le jour de l'admission.

TARIFS HEBERGEMENT ET DÉPENDANCE AU 01/05/2025

GIR 5-6	76.12 €
GIR 3-4	84.27€
APA (à déduire)	- 8.15 €
GIR 1-2	92.42€
APA (à déduire)	- 16.30 €

La demande d'APA (Allocation pour Perte d'Autonomie) est à faire auprès du Département. Les dossiers peuvent être retirés en Mairie.